

Envoyé en préfecture le 11/06/2020  
Reçu en préfecture le 11/06/2020



ID : 040-214002966-20200604-DEL1120-DE

SEANCE DU 4 JUIN 2020

DEPARTEMENT  
des Landes  
----  
Commune  
de  
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 4 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

**Mesdames**, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

En exercice : 27

Présents : 26

**Messieurs**, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Absents : 1

Procurations : 1

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants : 27

Date d'affichage :  
29 mai 2020

**Absents excusés** : Ø

**Absents** : Ø

**Pouvoir** : Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

**Secrétaire de séance** : Marc JOLLY

**Objet** : Election des délégués municipaux au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC)

VU le code général des collectivités territoriales ;



VU les statuts du Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC) ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner 1 délégué élu titulaire + 1 délégué élu suppléant au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC), pour la compétence transférée énergie et pour la compétence transférée assainissement non collectif ;

CONSIDERANT que le résultat des dernières élections municipales implique une modification dans la désignation des délégués au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC) ;

CONSIDERANT la liste des élus candidats :

Pour la compétence énergie :

Délégués	Titre	Prénom	Nom
Titulaire	M	Thomas	CHARDIN
Suppléant	MME	Marie-Christine	GRAZIANI

Pour la compétence assainissement non collectif :

Délégués	Titre	Prénom	Nom
Titulaire	M	Alexandre	D'INCAU
Suppléant	MME	Bernadette	MAYLIE

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

**Article 1** : de désigner comme délégués au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC) pour la compétence énergie :

Délégués	Titre	Prénom	Nom
Titulaire	M	Thomas	CHARDIN
Suppléant	MME	Marie-Christine	GRAZIANI

**Article 2** : de désigner comme délégués au Syndicat d'Equipement des Communes (SYDEC) pour la compétence assainissement non collectif :

Délégués	Titre	Prénom	Nom
Titulaire	M	Alexandre	D'INCAU
Suppléant	MME	Bernadette	MAYLIE

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :



- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,



- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pierre PECASTAINGS

